



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1138) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «LES  
ACCENTS – DIRECTION MUSICALE THIBAUT  
NOALLY», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-460  
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally » représentée par son Président Monsieur Frédéric PAILLET, dont le siège est situé 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans le Pôle documentaire, les 2, 3 et 4 janvier 2026 de 9h00 à 18h00 ; dans la salle Berlioz, le 20 décembre 2025 de 9h00 à 18h00 et le 5 janvier 2026 de 9h00 à 17h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally » représentée par son Président Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 704,63 € T.T.C (sept cent quatre euros et soixante-trois centimes), auxquels il faut ajouter 220,32 € T.T.C. (deux cent vingt euros et trente-deux centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans le Pôle documentaire, les 2, 3 et 4 janvier 2026 de 9h00 à 18h00 ; dans la salle Berlioz, le 20 décembre 2025 de 9h00 à 18h00 et le 5 janvier 2026 de 9h00 à 17h30.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251216-lmc1H13779H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/12/2025  
Date de Publication : 16/12/2025